

LE QUOTIDIEN

JOURNAL DU SOIR

MERCIER & CIE., EDITEURS-PROPRIETAIRES.

JEUDI, 29 JUILLET 1880

16, CÔTE DU PASSAGE, LEVIS.

FEUILLETON DU QUOTIDIEN
29 juillet 1880.

LE Chateau de Velours

PAR PAUL FEVAL.

Suite.

La Chancel avait sollicité cette promesse. Elle fut triste de l'avoir obtenue.

—Fasse le ciel que ce soit la dernière fois ! dit-elle en un gros soupir.

Pichenet s'était levé. Il avait été prendre une veste de cotonnade bleu clair pailleté d'argent, que Malbrouk lui avait apportée le matin même.

—Vois, dit-il, comme je vais être beau !

Les larmes revinrent aux yeux de la pauvre femme. Pichenet jeta la veste et se mit à genoux devant elle.

—Si tu pleures, dit-il doucement en regardant son visage, que je prenne mon courage ?

VII

OU L'ON DINE

Madame la vicomtesse de Margamel avait une robe de damas jaune qui coûtait vingt-huit livres dix sous l'aune. Elle ne le cachait point à madame la vicomtesse de Landivezy, qui lui déclara, en échange, que sa garniture de dentelles brabançonnaises valait soixante et quinze louis moins deux écus.

Madame la vicomtesse du Brec du Lantz de Cramayeul-en-Gévouons-Losses-sur-Papayou avait fait refaire sa robe de lampas à cœur, avec bouffants pareils. Sa ceinture était neuve.

Madame la vicomtesse du Honnic, dans tout l'éclat d'une beauté qui avait mis huit lustres à s'épanouir, portait une *obligante* de satin olive avec rubans mordorés qui effrontément chatoyaient.

Madame la vicomtesse de Galirouet plaçant plus haut son orgueil, avait trouvé moyen de faire entrer deux douzaines de plumes d'autruches dans sa coiffure. Elle portait très bien cela. Vous eussiez dit un catafalque.

Les autres vicomtesse avaient fait ce qu'elles avaient pu.

Le chevalier de Balabreux, pondré comme une houpe, produisait pour la première fois un habit de satin tourterelle dont la coupe semblait remonter aux âges héroïques. M. de Poilbriant avait ses mollets des grands jours. M. de la Guerche portait un solitaire de deux mille louis.

M. de Penvern, le bas breton, n'avait ni satin, ni manchette ; mais un os de gigot qu'il avait mangé le matin sans compliment, à la santé de trois ou quatre pintes de cidre dur, l'entourait d'un parfum d'ail réellement appétissant.

Ce gentilhomme, du reste, portait haut, mettait des clous à ses souliers, grassoyait d'une manière offensante, et donnait des coups d'épée très-crânement détachés à tous ceux qui n'aimaient pas le gigot à l'ail. C'était sa manière de voir en politique.

Nous devons pourtant avouer qu'il y avait là, chez M. le marquis de Noyal, des gens qui ne prêtaient point à rire. A côté du bataillon un peu effrayant des vicomtesse, on voyait tout un essaim de jeunes femmes et de jeunes filles : un bouquet mouvant qui chatoyait et montrait tour à tour chacune de ces belles fleurs. Mettes que les vicomtesse étaient les feuilles de cloux qui entourent quelquefois les bouquets de Bretagne.

A côté du funeste Badabreux, nuisible à ce point de déclamer des tirades de crébillon, à côté de M. de la Guerche, ennemi de l'orthographe, à côté du Poilbriant orné et du Penvern, fanatique de présalé, il y avait des cavaliers, et beaucoup, qui eussent fait, grand train, leur fortune à la Cour de Paris.

Il y en avait d'autres qui n'avaient pas besoin de faire fortune.

Quelques-uns s'appelaient Rieux, ou Rohan, ou Montboucher, ou La Houssaye, ou Villiers de l'Isle-Adam, ou Goulaine.

Vous eussiez trouvé là des fils de ce chevaleresque Hay, qui partagea sa descendance entre la France et l'Angleterre, du Boberil, La Chalotais, Châteaubriand, Derval, Argentré, Bonamour, Trédern, Broals, Cheffontaines, Le Bourdonnaye, La Bédoyère, Kergariou, Duplessis de Grénédan, Coëtquen, Piré, Guébriant, —e. d'autres.

Car il n'y a que Rennes, après Paris, pour posséder réunis tant de noms qui occupèrent leur page dans l'histoire.

Et tous, francs comme l'or, tous braves comme la pointe de leur épée.

Frédéric Soulié, ce grand et dramatique esprit à qui Dieu parla à l'heure de sa mort a peint une fois les jeunes gens de Rennes, gais sur le pré, gais à la danse, tout brillants d'amour, de vaillance et de foi : il a fait un chef-d'œuvre.

La maison de M. le marquis de Noyal était à la mode, mais on n'y subissait pas dans toute sa rigueur l'étiquette provinciale. Madame la marquise était morte en donnant le jour à Blanche. L'hôtel de Noyal, dirigé par une jeune fille, une enfant et un marquis entre deux âges, lequel portait cent mille livres de diamants à la garniture de son habit, gardait une physionomie toute particulière. On s'y amusait de bon cœur.

La langue furchue des vicomtesse ne parvenait pas même à envenimer ses joies. Et quand le criminel Badabreux n'y déclamaient pas des scènes de tragédie, l'ennui restait à la porte.

On s'arrangeait pour rire, malgré les alexandrins malfaisants, et à la barbe des vicomtesse. Ceci n'est pas une métaphore, les vicomtesse avaient de la barbe, et celle de madame de Galirouet était rousse.

Quand Lacuzan revint de son expédition auprès de Malbrouk, le dîner était commencé, un très-grand dîner, qui promettait de faire honneur au marquis de Noyal et à son cuisinier. La place de Lacuzan était restée vide ; on avait remarqué son absence, mais les vicomtesse avaient faim et ne mordaient encore que les relevés de potage.

—Eh bien ! s'écria le marquis, vous êtes un drôle de corps, Lacuzan ! vous êtes arrivé le premier et vous vous mettez à table le dernier.

—Excusez-moi, je vous prie, monsieur le marquis, répondit Lacuzan : une affaire d'une certaine importance....

—Je sais, je sais ! interrompit madame de Galrouet ; en montant le perron, j'ai vu, par dessus la muraille du jardin, monsieur le comte qui causait avec Malbrouk, le danseur de corde.

Madame la vicomtesse de Galirouet avait eu disant, un soufre à la fois innocent et pointu. On regarda Lacuzan qui salua la vicomtesse en silence.

A son entrée, Marielle avait rougit imperceptiblement. Quand à mademoiselle Blanche, elle lui avait jeté un regard qui voulait dire :

—Est-ce fait ?

Et comme le signe de tête de Lacuzan répondit : " C'est fait," mado-

moiselle Blanche, eut bien le courage de lui envoyer un baiser, à travers une table de soixante couverts. Nous ne pouvons qu'implorer pour elle l'indulgence des personnes raisonnables.

Aucune des vicomtesse n'avait perdu ce mouvement. Et toutes se promirent *in petto* d'en faire une bouchée pour leurs grandes dents, au dessert, quand le premier appétit serait passé.

Cependant, le héros Lacuzan se mit à table et mangea comme un simple dragon.

Les deux premiers services disparurent, après avoir été fêtés en conscience. Tout était délicieux. On entendait déjà des hymnes à la louange du bordeaux de Noyal. Les langues se déliaient ; Blanche riait trop haut avec ses voisines ; Badabreux, comme une cruche fêlée qui rend de vilains sons, laissait fuir quelques hémistiches.

L'orchestre jouait en sourdine les belles mélodies de Gluck, qui impatients les vicomtesse à l'unanimité. Elles disaient néanmoins que c'était superbe. Jeunes femmes et jeunes filles s'aimaient ; Marielle causait et causait gaiement. Elle avait eu pour chacun des paroles gracieuses, excepté pour le comte Henri de Lacuzan.

C'était la faute de Lacuzan qui, seul, avait négligé de grossir sa cour avant le dîner.

Quand le marquis, ses yeux brillaient trois fois plus que les boutons de diamant de sa veste. Le marquis buvait peu ; mais il avait la tête faible aux fumées de la gloire.

Ce fut le moment choisi par le tragique Badabreux pour parler un peu du mal d'enfer, que tout le monde tâchait d'oublier. Car tout le monde avait peur du mal d'enfer. Depuis une semaine l'épidémie faisait, dans la ville même, des ravages effrayants.

—Oui, madame, dit ce Badabreux, en élevant la voix de manière à couper net toutes les conversations particulières, M. le pro-secrétaire du présidial n'avait aucun motif de me tromper : hier, le chiffre des décès montait à vingt-neuf.

Ce fut comme un coup de baguette. Le silence se fit autour de l'énorme table ; un silence morne et complet. Et par un singulier hasard, l'orchestre frappant le dernier accord d'un chant mineur, s'étouffa en un sourd gémissement. Chacun se sentit un froid dans les veines.

Marielle trembla et pâlit. Le sourire se glaça sur ses belles lèvres roses.

—Vingt-neuf ! répéta-t-on à la ronde, quand le premier frisson eut passé.

Badabreux se rengorgea. —C'est énorme ! dit-on encore ; sur une population de trente-mille âmes !

—Permettez ! permettez ! reprit Badabreux avec une vivacité qui n'était pas exempte de satisfaction (car il y a du chaos dans le gazettier), je n'ai pas dit vingt-neuf sur la population tout entière, j'ai dit vingt-neuf sur la seule paroisse de Saint-Etienne. Et il y a six paroisses à Rennes, sans compter Saint-Hélier.

—Six fois vingt-neuf grommela M. de la Guerche, cela fait.....

Mais il n'était plus beaucoup plus fort sur le calcul que sur l'orthographe.

—Cela fait cent soixante-quatorze, acheva Badabreux qui mit ses ses mains en croix devant son assiette.

—Eh bien ! dit Penvern, le Bas-Breton, de ce train-là, ça ne durera pas longtemps, voilà tout !

—Cent soixante-quatorze ! répétaient cependant les voix de femmes ; en un seul jour ! c'est la fin du monde !

Marielle avait les yeux baissés ; des tressaillements sourds agitaient ses lèvres.

—Eh ! monsieur le chevalier ! s'écria le marquis en colère, quel dessert nous donnez-vous là ? ne pouvez-vous trouver un sujet moins lugubre ?

—Monsieur le chevalier aurait pu, du moins, y mettre moins d'exagération, dit Lacuzan, de sa voix sonore et tranquille.

C'était la première parole qu'il eût prononcée depuis qu'il avait pris la place à table.

—Il me semble, monsieur le comte, riposta Badabreux piqué au vif, que le pro-secrétaire du présidial peut bien savoir....

—Monsieur le chevalier, interrompit Lacuzan, hier, mon valet de chambre est arrivé au château du Grail en disant qu'on avait en terre trois cents personnes la nuit précédente. Mille pardons, mesdames ; la fin de mon histoire vaudra mieux que le commencement ; je suis volontier la marche de ce terrible mal d'enfer, parce que les premières victimes ont été mes pauvres sabotiers de la forêt de Rennes....

—Et Dieu sait combien vous en avez sauvé, Lacuzan ! dit Albert de Coëtlogon avec chaleur ; oui, vous avez le droit de parler du mal d'enfer, vous !

Blanche remercia Albert du regard. Une teinte rosée reparut sur les joues de Marielle.

—S'il faut un droit pour parler de l'épidémie régnante, éommença Badabreux, je crois que monsieur le pro-secrétaire....

Mais un chœur de voix de femme s'éleva :

—Parlez, parlez, M. de Lacuzan ! criaient-elles.

—Sur ce rapport de mon valet de chambre, reprit ce dernier, je suis venu aussitôt à Rennes, je me suis rendu chez les recteurs des cinq paroisses principales, où j'ai appris qu'il était mort dix personnes dans la journée d'hier.

Un long soupir de soulagement courut autour de la table.

—Je savais bien ! je savais bien ! s'écria le marquis enchanté. Fables que tout cela ! D'ailleurs, le mal d'enfer ne grimperait pas sur les hauteurs de Saint-Melaine, où nous sommes. A votre santé Lacuzan, vous avez ramené le sourire sur les lèvres de nos dames.

Ces dames, en effet, souriaient. Badabreux tout seul avait l'air menaçant et sombre.

Mais Lacuzan secoua la tête. Marielle le dévorait maintenant du regard.

—Le mal d'enfer n'est pas une fable, dit-il d'une voix lente et basse ; le mal d'enfer a gravi les hauteurs de Saint-Melaine.

Marielle devint plus blanche que la mousseline de sa robe.

—Il y a un malade près d'ici ! murmura-t-elle.

Une heure après, l'orchestre jouait un menuet. Les entremets et le dessert avaient passé sur ces quelques mots échangés à propos de l'épidémie. Le bon vin du marquis avait fini par ramener la gaieté.

Dix personnes, c'est si loin de cent soixante-quatorze.

Et puis les dîners du marquis de Noyal vous eussent égayé les malades du mal d'enfer eux-mêmes. Personne ne songeait plus à ce cri de chouette que Badabreux avait poussé. Seulement, pour le punir et pour ne pas tuer dans son germe la joie renaissante, on avait interdit à ce Badabreux funèbre toute espèce de fragment dramatique. Il en avait apporté plusieurs.

(A continuer.)

Remède Spécifique de Gray !



puissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honteuses : perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet. Nous envoyons gratis par la maille.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. de MEDECINE de GRAY

Toronto, Ontario, Canada
En vente chez O. J. DION, pharmacien, rue Commerciale, LEVIS et à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail, et dans tous les endroits du Canada et des Etats Unis.

N. B.—Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager à Toronto, où il vous faudra maintenant de nous faire parvenir toutes vos communications.
24 nov 1879.

DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS.

Des soumissions cachetées, adressées au sousigné et endossées " Soumission pour Poteaux de Télégraphes " seront reçues au Département des Travaux Publics, jusqu'à SAMEDI, le 31 Juillet courant pour la fourniture de 2800 poteaux de télégraphe ou plus, pour la construction d'une ligne de télégraphe, devant s'étendre, depuis le village de la Baie St. Paul, jusqu'à la ville de Chicoutimi ; et aussi pour la fourniture de 1675 poteaux ou plus, pour une autre ligne, devant relier le village de la Malbaie, à un certain endroit, à, ou près de l'embouchure de la Rivière Saguenay.

Ces POTEAUX devront être en CEDRE, sans écorce, et avoir les dimensions suivantes, savoir : 24 pieds de longueur, et pas moins de 6 pouces de diamètre au petit bout et 10 pouces de diamètre à 5 pieds de la base.

Ils devront être livrés le ou avant le 31 Août 1880, aux endroits qui seront désignés plus tard par ce Département.

Les soumissionnaires devront indiquer dans leur soumission le prix par poteau.

Paiement sera fait après livraison complète de tous les poteaux, et sur l'estimation certifiée, d'un officier de ce Département qui sera nommé pour les inspecter et les recevoir.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
S. CHAPLEAU,
Secrétaire.

Dépt. des Travaux Publics,
Ottawa, 9 juillet, 1880.

Labadie & Rheume Marchands en général

MARCHÉ LAUZON, LEVIS.

Et toujours en mains : Effets d'épicerie de toutes sortes, Fleur, Thé, Café, Biscuits, etc., Légumes toujours frais, etc. Les effets seront de première qualité. Vous serez toujours servis promptement et avec politesse.

Une visite est respectueusement sollicitée.
LABADIE & RHEUME,
Levis, 5 mai.

J. E. ROY NOTAIRE

Bureau de LEON ROY, Notaire
No. 4, RUE WOLFE, LEVIS
4 juin 1880

LEVIS, 29 JUILLET 1880

LE DISTRICT JUDICIAIRE DE KAMOURASKA.

Nous avons à regretter que la question si longtemps débattue du chef-lieu de Kamouraska n'ait pas été définitivement réglée. Pour la province en général il importe peu que le siège de la cour soit plutôt dans un comté que dans un autre; les fins générales de la justice ne peuvent pas en souffrir. Mais ce qui aurait été grandement désirable, c'est la fin de cette lutte interminable entre deux comtés qui depuis vingt-cinq ans sont aux prises sur cette question, qui est encore pendante et qui ne pourra s'agiter de nouveau sans soulever des tempêtes et raviver bien des acrimonies.

L'on ne saurait pourtant accuser l'administration actuelle d'avoir reculé devant la tâche; au contraire, l'affaire a été conduite et poussée jusqu'à ses dernières limites; elle ne pouvait pas aller plus loin sans réussir.

Seulement nous pourrions nous demander pourquoi elle est apparue si tard et à une période aussi avancée de la session.

La déclaration de l'honorable Premier ministre pour expliquer et excuser le fait du retard, n'a pas été acceptée avec une grande faveur, surtout dans certains quartiers.

Peut-être aussi a-t-on considéré qu'il eût été cruel d'infliger au comté de Kamouraska tant d'épreuves à des époques aussi rapprochées les unes des autres.

En effet, le 27 juillet 1879, M. Luc Letellier de St. Just, enfant du comté, jadis son député, recevait officiellement sa démission et disparaissait pour toujours de la scène politique; et à moins d'une année les justiciables du comté de Kamouraska se voyaient menacés de voir aussi disparaître du milieu d'eux le siège de la Cour, leur palais de justice!

C'était rude et cruel. Quoi qu'il en soit, il est fort douteux que les choses en restent là.

Le comté de Témiscouata, qui est venu si près du succès, ne se tient pas pour battu, et, nous dit-on, redoublera d'efforts pour s'assurer de la victoire.

L'on sait déjà comment la mesure était au dernier jour et à la dernière heure, parvenue au conseil législatif pour subir l'épreuve extrême. C'était un jour fatal, car c'était le dernier. Conséquemment toute procédure remise devait être renvoyée à la session suivante.

L'hon. Elisée Dionne demeurant dans le comté de Kamouraska, ancien avocat et seigneur du lieu, profita de l'occasion et s'opposa à la suspension des règles ordinaires de la procédure dans le conseil, lesquels exigent que les trois lectures d'un bill n'aient lieu qu'à des séances et à des jours différents; et comme sur cette dernière question il fallait l'unanimité de la Chambre, le bill ne put toucher à sa dernière phase et fut renvoyé aux Calendes Grecques.

Le dernier jour d'une session n'est pas toujours celui sur lequel on peut compter le plus sûrement; et si la politique renferme des trésors de déceptions, c'est bien le jour où le lieutenant-gouverneur arrive subitement pour annoncer la clôture.

Le député de Kamouraska ressentit à cet instant plus de joie et de joie sance qu'il n'en avait jamais éprouvées pendant tout le cours de sa carrière politique. Il faut dire qu'il s'était donné du trouble et qu'il avait vaillamment défendu la cause de ses commettants; nul doute que ceux-ci sauront lui en garder reconnaissance.

Quant à M. Deschênes, député de

Témiscouata, il ne put supporter l'épreuve sans donner des signes non équivoques de sa mauvaise humeur. Il envoya aussitôt sa démission au président de l'assemblée législative et, reprit, comme nous l'avons déjà dit, le chemin de son comté pour y ouvrir une campagne électorale comme candidat indépendant.

LA COMMISSION DU HAVRE.

Pose d'une pierre par Son Altesse Royal la Princesse Louise.

Ce matin à 10 heures, une foule de plusieurs mille personnes se pressait dans des bateaux nolisés par la Commission du Havre pour transporter les invités sur les lieux où se font les travaux.

L'on voyait partout, des drapeaux, des pavillons, de toute couleur, flottant sur les bâtisses, sur les vaisseaux dans le port, et dans les bateaux.

A dix heures précises, le *Druid* à bord duquel se trouvaient Son Excellence le Gouverneur-Général, Son Altesse la Princesse Louise, Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille et la suite royale, partait du quai du gouvernement. A son passage vis-à-vis le quai du Grand-Tronc, le *Clyde*, le *North*, le *John Young* le *Brothers* et une couple d'autres, remplis de monde se rangèrent en avant et à côté de lui pour lui faire escorte.

Une foule extraordinaire accompagnait les bateaux dans la rivière St. Charles.

La batterie A, était rendue sur les lieux et lorsque le Gouverneur, la Princesse, le Lieutenant-Gouverneur et leur suite mirent pied à terre, les soldats présentèrent les armes et la bande donna le salut royal.

L'endroit du débarcadère était magnifiquement bien décoré, une centaine de pavillons flottait au gré du vent, une estrade recouverte des plus brillantes couleurs avait été érigée, et sur le quai même, l'on voyait un baldaquin d'un goût et d'une richesse dignes de remarque.

La princesse elle-même, pour un instant, a manqué la truelle et ainsi, a travaillé à la pose d'une très-grande pierre, sur laquelle l'on voit écrit en grandes lettres le nom de celle que les Canadiens sont heureux de posséder au milieu d'eux: LOUISE et au bas, 1880.

La cérémonie terminée le *Druid* accompagné du *Dolphin* se remit en marche et tous les bateaux lui firent escorte jusqu'au quai.

Il était 11.30 heures, lorsque l'on fut de retour de cette charmante excursion.

LE PRINCE IMPERIAL.

Nouveaux détails sur sa mort.

Le générale Wood qui accompagnait l'ex-impératrice Eugénie dans le pays des Zoulous, a envoyé à la presse des détails sur la mort du prince impérial, qu'il a recueillis sur les lieux de la part de 18 Zoulous qui ont pris part à l'attaque sur le parti du Prince.

Il saisit l'arme qu'on lui avait lancé dans le combat, son cheval fut effrayé, et son épée sortit de son fourreau, et il combattit ainsi sans que néanmoins personne n'osa s'attaquer à lui avant qu'il ne fut épuisé. Alors il tomba sur la croupe de son cheval. Ces détails ont été donnés par les Zoulous présents à l'affaire, lesquels ont donné leur récit séparément les uns des autres.

Cet version est la plus fidèle de toutes celles qui ont été publiées.

Le parti des assaillants comptait 40 hommes, dont 12 ont suivi le prince et huit concernés immédiatement à sa mort.

Les zoulous ayant entouré le parti du prince, firent feu et se précipitèrent sur lui au moment où il montait à cheval. Le prince n'ayant pu réussir à monter, courut le long de son cheval jusqu'à ce qu'il fut épuisé; alors pressé fortement, il se retourna sur les zoulous avec la fureur d'un lion. Frappé au dedans de l'épaule gauche, il se précipite sur son opposant le plus près, qui prit la fuite. Un autre zoulou, à une distance de dix verges du Prince, fit feu sur lui. Le Prince se servit alors de son pistolet et fit face à ses ennemis qui eux montaient toujours en nombre, jusqu'à ce qu'il fut entouré de tous côtés et qu'il eut reçu un second coup. Alors il fut complètement entouré.

VICTIMES.

On écrit de Paris que le ministre des Affaires Etrangères vient de recevoir une triste nouvelle: M. Gaillard de Ferry, consul de France à Manille, est mort entré Aden et Zanzibar, où il remplissait, jusqu'en ces derniers temps, les fonctions de consul. Epuisé par un séjour de cinq années sous un climat meurtrier, il n'a pu supporter les fatigues d'une traversée particulièrement pénible à cette époque de l'année. M. Gaillard de Ferry est le cinquième des agents de la carrière consulaire qui, depuis moins de six mois, ont succombé dans l'accomplissement de leurs devoirs. Durant cette courte période, M. Plichon, consul à Fou-Tchéou; M. Meissonnier, consul-suppléant à Quito; M. Prévôt, chancelier à Sehangaï, frappé d'insolation dans la mer Rouge; M. Sempé, chancelier à Panama qui a été enlevé avec sa femme par une fièvre pernicieuse dès leur arrivée dans l'isthme, ont également payé de leur vie l'honneur de servir la France à l'étranger. Le pays n'oubliera pas le nom de ces victimes de leur courageux dévouement.

TELEGRAPHIE.

ANGLETERRE.

Londres, 28 juillet.

Dans la Chambre des Communes aujourd'hui, le Marquis de Hartington, Secrétaire des Indes, annonce qu'il vient de recevoir un télégramme de Bombay lui annonçant l'annéantissement de la brigade du général Barrow.

Le télégramme qui vient de la part du gouvernement de Bombay l'informe que les troupes du général Barrow sont détruites, et que le reste s'est réfugié dans la citadelle.

Il ajoute qu'il a donné instruction au général Phayre de réunir une force et de se rendre à Candahar. Il ajoute de plus qu'il a télégraphié à Simla pour envoyer une autre frégate si c'était possible.

Plus tard, des télégrammes sont reçus du gouvernement de Bombay qui annonce qu'il peut envoyer trois batteries, un régiment de cavalerie anglaise, un demi régiment de cavalerie du pays et divers autres détachements.

Les détails marquaient, les lignes télégraphiques étant interrompues. Ce qu'il y a de certain c'est que des renforts sont mis sur pieds et envoyés au secours, on entretient de grandes espérances.

Une dépêche adressée de Berlin au *Times* dit: "Dès que la nouvelle loi ecclésiastique aura été promulguée, on s'attend à ce que l'administration des fonds de l'Eglise soit enlevée de la surveillance de la main du clergé. En même temps, l'Etat recommencera à payer leur traitement à ceux des prêtres qui auront fait preuve de tendances conciliatrices. On pense également que les poursuites exercées contre les prêtres qui célèbrent le service religieux dans des paroisses autres que celles qui leur ont été régulièrement assignées, cesseront immédiatement.

Halifax.

28 juillet.

Le lieutenant gouverneur Archibald est parti ce matin pour Rimouski; le général Sir Patrick McDougall et son état major, excepté le capt. Boughoy, sont partis ce soir pour le même endroit, afin d'être présent au départ de leurs Altesses la princesse Louise et le prince Léopold, samedi.

Montréal.

Montréal, 28 juillet.

Un agent de sûreté prétend avoir découvert qu'une personne de cette ville a depuis quelque temps fait une provision d'une certaine quantité de poudre, de cartouches à balle et d'autres munitions. Dans quel but? Les paroles est au policier.

Hier, A. Comberwell est entré chez les chinois Sang-Long sous prétexte de faire blanchir un collet; mais son but réelle était d'étudier de près les habitudes de Sang-Long. Adam se mit à visiter la maison sans cérémonie, donnant en toute liberté sa manière de voir et de penser sur ce qu'il voyait. Notre chinois surpris de tant d'effronterie fit venir la police, et Comberwell sortit satisfait et déclarant hautement qu'il n'aimait pas à être chinois.

Les ouvriers employés à poser les tuyaux à gaz à la place de la Puissance, ne sachant pas que là était autrefois un cimetière, ont été surpris de déterrer des ossements humains. Plusieurs d'entre eux ont abandonné leur travail. Quelques cadavres sont restés intacts.

Un sergent de ville s'est présenté hier chez M. L. H. Fréchette avec des bijoux pour une valeur d'environ \$100 qu'une servante avait volée à Mme Fréchette. Cette dame fut bien surprise en reconnaissant ses bijoux dont elle ignorait la disparition.

Maria Garrache, qui est le nom de l'accusée a été arrêtée et une heure après, elle avouait son crime, et de plus elle raconta plusieurs autres vols d'argent et d'effets, entr'autres celui de \$175 commis au mois d'avril dernier au préjudice d'un commerçant de chevaux.

Un américain du nom de J. O'Connell est tombé d'une fenêtre du troisième étage de l'hôtel Lowe. On croit qu'il en reviendra.

Le secrétaire-trésorier de la municipalité de Longueuil, Ls. Marchand, est défectueux pour un montant de \$2,500. Il a résigné.

Une nouvelle fabrique de sergo est sur le point d'être mise en opération à St. Jérôme, comté de Terrebonne. Le capital qui est de \$50,000 a été souscrit à Montréal par action de \$25.

M. le curé Labelle est un des promoteurs.

Ottawa.

28 juillet.

L'hon. M. Chapleau est parti pour Terrebonne hier soir. L'hon. M. Langevin sera de retour en cette ville ce soir.

Les mines de phosphate sont en pleine opération. Le prix courant est de \$12.50 par tonne.

L'hon. M. Baby agit comme ministre de la justice en l'absence de l'hon. James McDonald.

Depuis que la proclamation offrant \$250 pour l'arrestation de Henry le meurtrier, a été placardée, d'actives recherches, dans les bois, ont été faites. On rapporte qu'il est parti pour l'Angleterre comme conducteur d'animaux.

L'hon. L. R. Church est en cette ville.

Etats-Unis.

Rockville, 28 juillet.

Mme. T. Schiffler, âgée de 34 ans, femme d'un cultivateur à l'aise de cet endroit, fut laissée seule sur la ferme avec John Diggs, journalier de couleur, durant l'absence de son mari, pour affaires. Samedi dernier, tandis que Mme Schiffler se trouvait dans la salle à dîner, Diggs entra, et saisissant la dame à la gorge, l'étouffa jusqu'à ce qu'elle fût insensible. Il la traîna alors dans une chambre à l'étage supérieur, où il la garda toute la nuit, la frappant et lui faisant subir les derniers outrages chaque fois qu'elle reprenait connaissance. Quelques personnes vinrent à son secours, le lendemain, et la trouvèrent dans un état pitoyable. Elle avait la figure horriblement mutilée avec un barreau de chaise dont le monstre s'était servi pour l'empêcher d'appeler au secours, et on ne croit pas qu'elle puisse survivre aux mauvais traitements qu'elle a reçus. Tous les résidents de l'endroit sont à la recherche du nègre, qui est disparu, et justice sera promptement faite s'ils peuvent le rejoindre.

Baltimore, 28.

Diggs, le nègre accusé d'assaut criminel sur Mme Schiffler, près de Rockville, a été arrêté ici aujourd'hui et logé en prison. Il a avoué le crime, mais il prétend qu'il était ivre. Un comité de vigilance a été nommé, et on croit que le malfaiteur sera pendu avant le jour.

Le Dr. M. F. Williams a été assassiné, samedi soir, en revenant chez lui à cheval. Un nègre arrêté sous soupçon, s'est depuis avoué coupable du meurtre. Il dit qu'il avait été payé pour tuer le docteur.

Le Dr. M. F. Williams a été assassiné, samedi soir, en revenant chez lui à cheval. Un nègre arrêté sous soupçon, s'est depuis avoué coupable du meurtre. Il dit qu'il avait été payé pour tuer le docteur.

Dessin.—La princesse Louise a été occupée ces jours derniers à prendre des croquis des environs de Québec, au clair de la lune.

COURRIERS DE LEVIS.

Avis aux autorités.—Nous n'avons reçu que la moitié de nos malles de ce matin. A quoi faut-il attribuer cela?

Indulgences à gagner.—Lundi, 2 août toute personne, qui s'étant confessée et ayant communiqué, ira prier à l'intention du Souverain Pontife dans la chapelle du S.-C. à St. Joseph de Lévis, pourra gagner une indulgence plénière, dite de la Portionelle.

Cette indulgence peut se gagner plusieurs fois le même jour, en renouvelant les mêmes visites et prières.

Bagarre.—Vers huit heures, hier soir, la police était appelée près de la barrière du Quartier St. Laurent pour mettre fin à une bagarre qui s'était élevée entre des conducteurs d'animaux et un nègre.

Il appert qu'un de ces hommes préposés à la garde des animaux que l'on exporte, était ivre avec deux de ses amis et qu'ils se sont permis de dire à un nègre qu'ils rencontrèrent, que celui-ci n'était pas blanc, et cela accompagné de paroles plus ou moins blessantes. Le nègre sans perdre une minute frappa l'homme ivre, qui tomba à terre, et lui laboura la tête et le corps avec ses pieds. Ce dernier reçut un coup de poing qui lui fit repaillir le sang, et se voyant serré de près il sortit un poignard de son habit pour en frapper ses assaillants. La police arriva et désarma notre nègre, le fit prisonnier et l'autre qui s'était sauvé a pu heureusement prendre le chemin pour l'Ouest, malgré les recherches actives des hommes de police.

Dans cette bagarre le nègre s'est fait escamoter sa montre.

Malheureux.—Un canadien de cette ville arrivait des Etats-Unis, quelques jours avant le 24 juin pour revoir ses parents et prendre femme en même temps. Malheureusement en arrivant dans cette ville, il se faisait escamoter une montre d'une centaine de piastres et pour comble de malheur il a été obligé de repartir, ces jours derniers, sans sa compagnie qui est gravement indisposée depuis quelque temps. Espérons qu'avant longtemps il pourra réaliser son projet et c'est ce que nous lui souhaitons.

Importation.—Le steamer "Shathaisy" arrivé mardi dans le port, avait à son bord, plusieurs chevaux, vaches, etc., importés d'Ecosse pour M. Joseph Hickson, le gérant du Grand-Tronc à Montréal.

Cinq étalons récemment arrivés d'Europe, ont été embarqués sur le convoi du Grand-Tronc, hier soir, pour l'Ouest.

Avis aux négligents.—Le surintendant des chemins de cette ville a commencé hier sa tournée en donnant avis à ceux qui ont négligé de réparer leurs trottoirs de s'exécuter d'ici à quinze jours, tel qu'ordonné par le règlement récemment adopté au conseil de ville, autrement ils s'exposent à des frais considérables.

Pour le Colorado.—M. J. Webster agent, désire engager 200 hommes pour aller travailler au Colorado. Déjà plus d'une centaine ont enregistré leur nom.

M. Frank Dion est parti de West-Farnham, ces jours derniers, avec 100 hommes pour aller travailler à Colorado.

Pour le chemin de fer du Pacifique.—M. Bossé, du comté Victoria, Nouveau-Brunswick, doit partir pour la Colombie Anglaise lundi avec une centaine d'émigrants arrivés d'Europe, pour travailler au chemin de fer du Pacifique.

Vieux.—On nous écrit de Ste. Anne de Beauport que depuis quelques jours un grand nombre d'hommes et de femmes, à la suite d'une promesse, ont fait le trajet à pieds nus de leur résidence à Ste. Anne, alier et retour.

Pèlerinage à Ste. Anne.—Hier matin, vers huit heures, environ 800 personnes prenaient passage sur les bateaux qui devaient conduire les pèlerins à Ste. Anne.

Mgr. Désiel, comme toujours prédisait lui-même au voyage. Il était accompagné de M. Côté, M. Hudon, M. A. Désiel, M. Noël, M. Sauvageau, M. Lindsay, M. Gingras, M. Lemieux, M. Pampalon, M. Charland.

Il était beau de voir la piété qui régnait parmi les fidèles, surtout pendant la descente. Aussitôt que nous

avons été arrivés au sanctuaire de Ste. Anne, une messe solennelle fut chantée.

Le chœur de l'orgue sous la direction de M. McNeil, a exécuté une messe en musique ainsi que plusieurs morceaux avec un succès qui fait honneur et au directeur et aux exécutants.

L'église était littéralement remplie, et à peu près tous les pèlerins ont reçu la communion.

A 1 1/2 heure, un des Pères Rédemptoristes qui desservent la paroisse de Ste. Anne, a fait une très-belle allocution qui a été bien goûtée.

Il a dit quelques faits étonnants qui s'accroissent si souvent à Ste. Anne, et a raconté la guérison miraculeuse d'un paralytique qui a eu lieu, il n'y a pas longtemps et qui a amené la conversion immédiate d'un hérétique franc-maçon. Il a parlé des grandes faveurs dont jouissent les Canadiens-Français, sous la protection de Ste. Anne, faveurs qu'elle leur prodigue si manifestement, et il a ajouté qu'il n'est pas étonnant de voir, au Canada, une si grande piété et une si fervente dévotion envers cette sainte, puisque, par son intercession, se produit si fréquemment, de si étonnantes merveilles.

Puis vint le salut qui précéda immédiatement le départ. Le chœur pendant la montée, a chanté plusieurs morceaux latins et plusieurs cantiques.

A 6 heures tout le monde était de retour à Lévis.

Un autre pèlerinage se rendait encore à Ste Anne vers 4 heures. C'étaient des gens de Champlain et ils étaient à bord de l'Étoile.

Ils sont revenus ce matin vers 10 heures.

Pèlerins.— Environ 1,600 pèlerins se sont rendus hier, à Ste. Anne. Sur ce nombre, 800 étaient des paroissiens de Notre-Dame de Lévis, 400 de Québec et près de 400 venaient des paroisses de l'Islet, St. Jean Port-Joli, St. Roch des Aulnaies, etc.

Miracle.— On nous rapporte qu'un miracle a été opéré hier, à la Bonne Sainte-Anne. Une jeune fille, incapable de marcher, ne manquait jamais chaque année de se faire conduire à l'église. Après avoir communié, on la ramena, comme les années précédentes, à la maison de pension, mais contrairement à ces années, lorsqu'elle fut terminée la jeune fille se leva seule et marcha comme tout le monde.

Sa foi sincère à Ste. Anne l'avait, comme tant d'autres, guérie d'une infirmité bien triste, celle de ne pouvoir marcher.

COURRIER DE QUEBEC.

Mort subite.— Une dame Lemieux, résidant au coin des rues Ste Marie et Richmond, faubourg St. Jean, était occupée à travailler sur une machine à coudre, hier, quand soudain elle tomba sur le plancher, privée de la vie.

Accident.— Avant-hier, un jeune garçon du nom de Bergeron est tombé du quai Bowen, anse Sillery, et s'est tué instantanément.

Préparatifs de voyage.— Le maître d'hôtel du steamer Sardinian a fait acheter à Montréal une grande quantité de fruits qui sont arrivés en cette ville ce matin, ils ont été transportés à bord du vapeur. Le Sardinian, on se le rappelle, doit transporter la princesse Louise en Angleterre.

Secours.— Le comité de Québec a transmis, la semaine dernière, £175 sterling au fond de secours aux Irlandais.

Pour le Saguenay.— Le vapeur Saguenay, laissera le quai St. André, demain matin, à 7.30 heures, pour le Saguenay et les ports intermédiaires.

Cour de Police.— Gaudias Plante et Elzéar Binet, accusés de vol, plaident non coupables et leur procès est remis.

Thomas Brcel, pour avoir hébergé un matelot qui était déserté de son navire, est condamné à trois mois de prison.

Thomas Kirley, trouvé flânant, avec l'intention d'embuscher des matelots, est condamné à \$50 d'amende et trois mois de prison ; à défaut de payer l'amende, son terme en prison sera d'un mois de plus.

Cour du Recorder.— Les habitués du Recorder sont en grève ; pas un seul ne s'est présenté à cette Cour hier matin.

Divers.— M. Guilmet a retrouvé l'habit qu'on lui avait volé au même endroit qu'il était lorsqu'on l'a enlevé.

— Les deux arrestations mentionnées dans notre édition d'hier sont celles de Elzéar Binet et Gaudias Paront. Le troisième individu impliqué dans ce vol est un nommé Plante, paraît-il.

— Les détectives ont commencé à faire le recensement des maisons malfamées ou de réputation douteuse. Jusqu'à présent, dans huit maisons du faubourg St. Jean, ils ont trouvés 41 prostituées.

Pique-nique.— Le quatrième pique-nique annuel des hommes de la brigade du feu d'Ottawa, aura lieu le cinq août. Le programme des amusements promet beaucoup.

Parmi les juges qui décerneront des prix aux heureux concurrents dans différents tournois, on remarque les noms de l'hon. M. H. Langevin, l'hon. John O'Connor, etc.

La brigade du feu de Québec devrait aussi organiser un pareil pique-nique, et nul doute qu'elle rencontrerait l'approbation des marchands et autres qui ne manqueraient pas de l'aider généreusement dans cette tâche.

FAITS DIVERS.

Les drapeaux des invalides.— Au moment de la remise des nouveaux drapeaux à l'armée, il nous a paru intéressant de faire le relevé et l'histoire des drapeaux pris sur l'ennemi et déposés à l'église des invalides.

Avant la révolution, on avait la coutume de déposer dans l'église Notre-Dame de Paris les trophées conquis sur l'ennemi ; mais sous la République, les drapeaux brisés par la mitraille et enlevés dans les jours de victoire, aux armées étrangères par la valeur française allèrent garnir les voûtes du Temple de Mars, c'était la dénomination donnée à l'église St. Louis des Invalides et qu'elle conserva jusqu'en 1802.

Sous le consulat et l'Empire, et de nos jours encore, l'église de Louis XIV est le lieu consacré pour recevoir les emblèmes de victoire rapportés par les soldats de la France.

Cependant Napoléon Ier désignait quelquefois une autre destination : c'est ainsi que nous le voyons, pendant sa marche victorieuse de Bologne à Ansterlitz, faire don au Tribunal de huit drapeaux autrichiens pris par la Grande Armée ; à la municipalité de Paris, de huit drapeaux enlevés par la cavalerie de Murat ; au Sénat, de quarante drapeaux autrichiens et russes ; à l'archevêque de Paris, pour être déposés dans l'église métropolitaine, de cinquante drapeaux enlevés à la bataille d'Austerlitz.

Le Corps Législatif, à son tour, reçut le 11 mai 1806 sept drapeaux et un étendard provenant de ceux pris à Austerlitz, plus dix drapeaux enlevés par les troupes de Joseph Napoléon lors de la conquête de Naples.

Le 22 novembre 1808, douze drapeaux pris au combat de Wallonnes et espagnols ; enfin le 22 janvier 1810 quatre-vingts drapeaux et étendards, pris par l'armée française sur les espagnols, furent apportés au Corps législatif par le comte de Ségur.

Depuis la Révolution, le nombre de ces trophées a varié. La veille de l'entrée des alliés à Paris, en 1811, il était de près de cent, mais le maréchal Serrurier, alors gouverneur de l'hôtel, crut devoir les faire brûler dans la cour d'honneur, pour les empêcher de tomber aux mains de l'ennemi.

On commença, en 1829, à reconstituer cette précieuse collection en envoyant à l'église des Invalides des drapeaux provenant de la prise du château de Morée.

Successivement, de 1829 à 1862, grâce à des trophées sauvés en 1814 et d'autre armée, trois cent cinquante furent rattachés à l'hôtel des Invalides.

Le 11 août 1851, un incendie considérable, qui se propagea en un instant dans l'église, pendant le service célébré pour les obsèques du maréchal Sébastien, enlèvement de telle sorte étonnante cinq de ses drapeaux ou pavillons, que l'on fut obligé de les reconstituer tant bien que mal ou d'en rouler les restes précieux autour des rampes.

Aujourd'hui, grâce à ceux provenant des guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique et enfin des trois derniers du général Villatte, le nombre de ces trophées appendus aux voûtes de l'église monte à deux cent quatre-vingt-douze.

Les drapeaux donnés par le général Villatte étaient au ministère de la guerre depuis 1835. Ils avaient appartenu au capitaine Osear Villatte, fils du général et aide de camp du maréchal Maison. Ce capitaine ayant été tué par la machine infernale de Fieschi, au boulevard du Temple, sa famille ne crut pouvoir mieux faire que de mettre ces trophées à la disposition du ministre. Ce sont trois drapeaux espagnols, enlevés à la bataille de Melkenie, le 28 mars 1809.

L'empereur Napoléon III a ajouté quatre drapeaux anglais, qui lui appartenaient en propre.

C'est avec une poignante émotion que nous pensons à ce rapprochement : les drapeaux des invalides, collection de glorieux trophées, et la prochaine remise des drapeaux nouveaux remplaçant ceux que nous avons perdus... ..

Le drapeau est le symbole de la patrie.

A l'occasion de la solennité du 14 juillet, M. Casimir Pertuis vient de publier un poème patriotique ; L'Épopée du Drapeau (1).

Nous détachons de la conclusion les strophes suivantes :

Oublions-le, Français, ce passé triste et sombre ; Laissons-le pour toujours enseveli dans l'oubli. Et tournons-nous vers l'avenir ! L'épreuve purifiée et nous pouvons en face Regarder ce drapeau, dont aujourd'hui La tache qui vint le ternir. Saluons ce drapeau qui vit de notre vie. Et reste, en ses revers, encore digne d'envie ; Que de tous il soit vénéré ! Si, sous les yeux des rois lui lançant l'anathème, Des mains de la Victoire il reçut le baptême, C'est le malheur qui l'a sacré.

L'Amant Nicolas.— Marie-Christine Lepetit, épousee en 1873 par l'homme de peine Pierre-Eugène Nicolas, avait toujours été malheureuse en ménage.

Ils étaient établis aux Halles comme fruitiers, mais les habitudes de cabaret contractées par le mari se conciliaient mal avec la vigilance qu'exige le commerce.

La belle-mère de Nicolas a un étalage important au marché des Missions. Elle engagea sa fille et son gendre à lui servir d'aides.

Marie-Christine ne demandait pas mieux, Pierre-Eugène, lui, avait horreur de tout travail. Il disait qu'une femme qui aime son mari doit pouvoir facilement lui procurer cinq francs par jour, d'une façon ou d'une autre. Mme Nicolas accueillait mal ces insinuations. Elles la décidèrent à se séparer de son mari.

Au commencement d'avril dernier, l'accusé fit au milieu de la nuit une scène violente, brandissant son couteau avec une telle fureur qu'il ne fut pas possible à sa femme de rester plus longtemps exposée au danger.

Elle alla avec son enfant se réfugier chez sa mère et procura une feuille de papier ministre pour écrire une demande en séparation de corps.

Nicolas fut profondément irrité de cette résolution ; elle ne lui permettait plus de compter sur sa femme pour soutenir sa vie de paresse et de débauche.

Aussitôt la pensée d'un crime hanta son esprit, et il communiqua ses projets au marchand de vins Camproux.

Dans la matinée du 20 avril, Pierre-Eugène rencontra sa femme. Il se plaignit à elle d'être malade et il lui demanda 15 francs pour acheter des médicaments. Elle lui remit 3 francs et lui promit le surplus pour le même soir.

Tout entier à la joie de tenir dans sa main quelques pièces de monnaie Nicolas embrassa sa femme. Les personnes qui assistaient à cette démonstration de tendresse en marquaient leur étonnement.

Marie répondit tristement que c'étaient des baisers de Judas. Ces paroles trahissaient ses sombres pressentiments. On a su depuis qu'elle portait toujours sur elle une prière pour demander d'être préservée d'une mort violente.

Une circonstance insignifiante vint encore exalter la colère de l'accusé et

lâcher l'accomplissement de ses desseins criminels.

Sa femme lui avait fait signer une reconnaissance de dette en engageant un couteau à deux tranchants de payer un terme de loyer ; elle n'eut pas le temps d'aller au bureau de l'impôt dans la journée ; et il s'imagina qu'elle voulait le tromper et conserver ces objets chez sa mère.

Dès lors le crime fut résolu ; Nicolas avait cependant tout son sang-froid dit l'accusation, car les excès ayant altéré il avait dû s'abstenir depuis deux jours de toute boisson alcoolique.

Absorbé par la pensée qui le dominait, il entra dans sa chambre et y resta longtemps occupé à aiguiser un couteau. Il en fit une sorte de poignard en maintenant, avec un morceau de bois, la lame pour assurer la portée de ses coups.

Puis il alla se poster dans la boutique du cordonnier Gallebardy, en face de la rue Béritte, que sa femme devait suivre en revenant du marché des Missions. Il attendit tenant son couteau dans sa blouse.

Vers six heures et demie du soir, Mme Nicolas parut, il la suivit. Lorsqu'elle fut entrée dans la cour de la maison, rue du Cherche-Midi, 80, il se jeta sur elle, la renversa et la frappa de son couteau dans la poitrine.

Un sieur Doin accourut aux cris de la victime ; il put l'arracher des mains de l'assassin. La malheureuse eut encore la force de se relever et de faire quelques pas, mais elle chancela, perdant des flots de sang par ses blessures et elle ne tarda pas à expirer, la plupart des coups ayant atteint le cœur.

Nicolas est un gros gaillard à fortes moustaches, qui donne pour excuse de son crime qu'il crache le sang. M. Comby, défenseur, considère l'assassin comme un peu fou.

Après le verdict du jury et la détermination de la cour, Pierre-Eugène Nicolas est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

BULLETIN MARITIME.

Le montant perçu à la Douane le 28 du courant est de \$2911.41.

Le "Polynesian" est arrivé de Montréal hier à 4.15 heures ; il partira pour Liverpool, samedi prochain, avec les mailles et les passagers.

Le steamer "Canadian" est parti pour Montréal hier.

Le steamer "Valetta" de Pictou, N. E., est arrivé dans le port hier à 10 heures a. m. avec un chargement de charbon, et après avoir changé de pilote, il a continué sa route jusqu'à Montréal.

Le vapeur "Boston" est parti hier après-midi pour Montréal avec plusieurs barges et goélettes à sa remorque.

La barque "Alexandrina" est arrivée dans le port hier matin à la remorque du vapeur "Rupert".

Transport du bois : de Québec à Londres, madriers 67 s., bois carré 27 s.; Saguenay à Londres, 62 s., 6 d.; Miramichi, Shédiac à W. C. Grande Bretagne, 65 s.; Richibouctou à W. C. Grande Bretagne, 67 s., 6 d.

Le vapeur "E. B. Edly" est parti hier soir pour Montréal, avec plusieurs barges chargées de planches à sa remorque.

Le vapeur "Powerfull" est parti hier après midi pour Montréal.

Le vapeur "Champion No. 2" est arrivé de Montréal mardi soir, avec le brigantin "Edmond Richardson" à sa remorque, et est remonté hier matin avec la barque "Sjorno".

Marriage.

Mardi matin, le 27 du courant, à l'Islet, M. Joseph Ruest, fils d'Oct. Ruest et de Josephine Harton, de St. Eugène conduisait à l'autel Mlle Fiore Lemieux fille de Anselme Lemieux et de Vitaline Bernier de l'Islet.

La benediction nuptiale a été donnée par le Rvd. M. Sautouan.

Nos meilleurs souhaits de bonheur accompagnent l'heureux couple.

Deces.

Hier soir, à St. Roch, après une longue et douloureuse maladie, soufferte avec la résignation d'une vraie chrétienne, Madame Catherine Chamberland, âgée de 60 ans, épouse de feu M. Louis Drolet, menuisier. Les funérailles auront lieu vendredi, le 30 courant à 9 heures. Le convoi laissera la demeure de son fils, No. 15, rue Colomb, St. Roch à 8 1/2 heures précises. Parents et amis son priés d'y assister.

A la police correctionnelle : — Accusé, vous buvez beaucoup. — Faut m'excuser, mon bourgeois, j'ai malheureusement le gosier en pente.

VARIETES.

Mme de X... qui connaît Timoléon, le pria de lui procurer une femme de chambre pour remplacer la sienne, qui est décidément trop paresseuse.

Le lendemain, la protégée de Timoléon se présente.

— Etes-vous vive ? lui demanda Mme de X...

— Si je suis vive ! Madame pourra en juger : j'ai quitté la place où j'étais pour avoir soufflé ma maîtresse.

N'est-ce point T... qui vient de passer ?

Lui-même.

L'ancien bourgeois ?

Condamné à cinq ans.

Une carrière brisée !

Oh ! Comment ?

Il était homme à en utiliser les morceaux.

On demande

Deux jeunes gens sachant l'anglais et le français pour apprendre la typographie. Aucun ne devra se présenter sans avoir une bonne instruction. S'adresser à ce BUREAU.

TABLEAU DE LA MARÉE

Table with 4 columns: Day, Time, Height (m), and Height (ft). Rows include Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, and Dimanche.

VENTES PAR LE SHERIFF

— William Vennor, contre Joseph Barbeau et Jacques L'Heureux. — 1. Un lot de terre situé à St. Ambroise. 2. Un emplacement situé au même lieu, avec maison, grange, fournil, de bois construits. 3. Une terre située à la Jeanne Lorette, avec les bâtisses dessus construits. Pour être vendus à la porte de l'église de St. Ambroise, le 30 juillet, à 10 hrs. a. m.

— Joseph-Hilbert Patry contre Charles Jabin. — Un emplacement situé à St. Sauveur, coin des rues Hermine et Bayard, de 2,761 pieds en superficie, avec les bâtisses dessus construits. Pour être vendu au bureau du sheriff à Québec, le 30 juillet, à 10 heures a. m.



La Compagnie de Navigation à Vapeur du St. Laurent.

LE VAPEUR "CLYDE",

CAPT. EUG. HAMOND,

Berthier, Isle aux Grues, L'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière Ouelle, et Kamouraska.

Laissera le Quai St. André, les MARDIS, à MIDI, pour Berthier, Isle aux Grues, L'Islet et St. Jean Port-Joli.

ET

Les SAMEDIS, à MIDI, pour Berthier, l'Isle aux Grues, L'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière Ouelle et Kamouraska.

Pour de plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

A. GABOURY, Secrétaire.

9 juillet 1880.

Vente de Fret non réclamé.

La Compagnie du Chemin de fer du GRAND TRONC du Canada donne avis qu'elle vendra au bureau du sousigné,

No. 130, RUE ST. PIERRE

BASSE VILLE, QUEBEC

MERCREDI

Le 4 AOUT prochain, à 11 hrs. a. m.

Un char chargé de bois, conigné à W. B. D. Janes.

Par ordre de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada,

Termes : COMPTANT.

Ce bois peut être vu au Dépôt du Grand Tronc, Lévis.

A. J. MAXHAM & CIE.,

28 juillet. Encanteurs.

COMMISSION DU HAVRE DE QUEBEC.

ELECTION

De deux membres pour représenter les Intérêts Maritimes DANS LA COMMISSION DU HAVRE DE QUEBEC.

AVIS est, par ces présentes, donné Mercredi, le quatrième jour du mois d'août prochain

à MIDI, dans le bureau de la Commission du Havre de Québec, Maison de Douane, il y aura une assemblée des personnes autorisées à voter conformément à l'acte 36 Victoria, chapitre 62, afin d'élire deux membres pour représenter les Intérêts Maritimes, durant les trois prochains années, dans la Commission du Havre de Québec.

Toute personne se présentant pour voter devra préalablement remettre à la sous-signée un certificat de la part des autorités douanières de Québec établissant son droit de voter et le nombre de votes auxquels elle aura droit.

A. H. VERRET, Sec. Trés. Bureau de la Commission du Havre, Québec, le 19 juillet 1880.



Chemin de fer Intercolonial.

ARRANGEMENT

POUR LA Saison d'Été 1880

A PARTIR DE LUNDI, LE 14 DE JUIN

et jusqu'à nouvel ordre

Les Trains de ce chemin de fer partent et arrivent à la Station de Lévis, comme suit :

Départ.	Temps du C. de F.	Temps de Québec.
Express de Halifax et St. Jean.....	7.30 a.m.	7.15 a.m.
Train d'accommodation et malle.....	11.30 "	11.15 "
Train de Fret.....	7.40 p.m.	7.25 a.m.

Arrivé.	Temps du C. de F.	Temps de Québec.
Express de Halifax et St. Jean.....	8.50 p.m.	8.35 p.m.
Train d'accommodation et malle.....	6.00 "	5.45 "
Train de Fret.....	5.15 a.m.	5.00 a.m.

Les Trains pour HALIFAX et ST. JEAN se rendent directement à leur destination, le dimanche, tandis que ceux de Halifax et St. Jean resteront à Campbellton.

Les chars Pullman laissant Lévis les Mardis, Jeudis et Samedis se rendent directement à Halifax, et ceux qui partent les Lundis, Mercredis et Vendredis, se rendent directement à St. Jean.

Les Trains sur le Chemin de Fer Intercolonial marchent d'après le temps de ce chemin de fer qui est de quinze minutes en avant de celui de Québec.

D. POTTINGER, Surintendant en chef Bureau du Chemin de Fer, Moncton, 10 juin 1880.



Département des Travaux Publics.

La période pour recevoir les soumissions pour établir des lignes télégraphiques sur l'île d'Anticosti et sur les îles de la Madeleine, a été prolongée jusqu'à VENDREDI, le 30 JUILLET courant.

On pourra, sur demande, obtenir des formules de soumission à ce bureau, le ou après le 19 juillet.

B. CHAPLEAU, Secrétaire. Dépt. des Travaux Publics, Ottawa, 15 juillet 1880.

Maison à vendre

Une maison à deux étages située en face de l'église N.-D. de la Victoire, voisine de la maison privée de M. Simpson, commerçant de charbon.

Cette propriété possède une des plus belles vues de cet endroit sur le fleuve. Les conditions seront libérales. S'adresser à JOS. LEMIEUX, Ingénieur, batteurs d'averiers, 4 juin 1880.

C. L. ANGERS TOBACONISTE

113, rue St. Jean, Haute-Ville QUEBEC. Toujours en magasin: Tabac, Cigares, Cigarettes, Pipes, à vendre à BON MARCHÉ. Une visite est sollicitée.



M. F. X. THOMPSON, l'inventeur de cette fournaise d'un genre nouveau, et des plus perfectionnées, vient de prendre les mesures nécessaires pour l'introduire dans toutes les villes du Dominion. Cette fournaise, qui a deux pieds et demi de diamètre, contient au-dessus un cône à charbon (self feeder) et un bassin contenant quatre gallons d'eau servant à purifier l'air.

Les tuyaux, communiquant aux chambres qui doivent être réchauffées, avec des registres d'à peu près 12 pouces de diamètre absorbent l'air froid, tandis que d'autres procurent l'air chaud; par ce moyen l'on peut garder le degré de chaleur que l'on désire en fermant des clés placées à cet effet. Des aspirants à air froid, ayant dix pouces de diamètre, sont placés à différentes distances. Cette fournaise est la plus compliquée de toutes celles inventées depuis nombre d'années.

Cette fournaise est d'une grande économie, et avec un demi minot de charbon on peut toujours avoir 64 degrés de chaleur dans une maison à deux étages, durant toute une journée.

Les certificats suivants feront connaître la satisfaction qu'elle offre aux personnes qui en ont déjà fait l'achat

M. F. X. Thompson de Lévis, ferblantier, a placé une fournaise à air chaud, dans son bureau, (Bureau d'Enregistrement du comté de Lévis). Cette fournaise fonctionne très bien, et j'en suis parfaitement satisfait. Je recommande M. Thompson comme un homme tout à fait qualifié, et un ouvrier de premier ordre en ce genre. Je n'ai aucun doute qu'il donnera pleine et entière satisfaction à ceux qui requerront ses services.

L. N. CARRIER, Registraire du comté de Lévis.

Nous, soussignés, député registraire et clerc du bureau d'enregistrement du comté de Lévis, certifions que la fournaise à air chaud "Argand" placée dans ce bureau par M. F. X. Thompson, de Lévis, ferblantier, dans le courant de l'hiver dernier, fonctionne admirablement bien. Elle fournit dans l'espace de quelques minutes une chaleur tempérée et constitue une véritable épargne par le peu de combustible qu'elle requiert. Nous nous plaisions à reconnaître en M. Thompson, l'ouvrier habile et compétent qui saura donner entière satisfaction à ceux qui auront l'heureuse idée de s'adresser à lui.

O. CARRIER, député reg. THEO. HAMEL, J. P. COLLET.

Cette fournaise peut être vue en tout temps au magasin de M. F. X. Thompson, rue Commerciale, Lévis, et ce monsieur sera heureux d'expliquer aux personnes qui le désireront, les avantages qu'elle possède. Cette fournaise peut être faite de différentes grosseurs, et voici quels sont les prix :

No 1.....	\$ 75	No 3.....	\$175
No 2.....	125	No 4.....	225
No 5.....	\$275		

F. X. THOMPSON, Ferblantier

RUE COMMERCIALE, LEVIS.

CIE. D'ASSURANCE Maritime et contre l'Incendie

"DOMINION"

Bureau principal pour la province de Québec : 119, rue St. François-Xavier MONTREAL.

CAPITAL: \$1,000,000 Dépot au gouvernement. 50,000

Assure à des taux modérés. ALFRED LEMIEUX, Agent

Bureau: 28, Côte du Passage. Lévis, 5 avril 1880.

Odil. Vallières & Cie.

Horlogers-Bijoutiers, No 86, Rue Commerciale et 17, Côte du Passage, Lévis.

A toujours en mains un assortiment complet de bijoux, tel que MONTRES, HOLOGES, BAGUES et JONCS. Montres et horloges réparées avec soin et garanties. Lévis, 7 juin 1880.

BAIE DES HA! HA! Maison McLean

LES TOURISTES ne peuvent trouver de meilleurs amusements qu'en pensionnant au magnifique hôtel de M. McLEAN.

Des embarcations seront toujours à la disposition des pêcheurs et des personnes désirant sortir sur la baie. Cet hôtel est situé sur un promontoir faisant face à la baie, offrant le plus beau point de vue de toute la Puissance.

P. McLEAN, Propriétaire. Québec, 10 juillet 1880.

ALEXANDRE LANGLOIS Marchand general de Provisions, etc.

ST. FRANÇOIS, BEAUCE Mines d'or de la Beauce.

TRAVAUX IMMENSES! FORTUNE! FORTUNE!

Tous les jours un grand nombre d'étrangers spéculateurs et ouvriers arrivent à la Rivière Jalbert, Rivière-du-Loup, rivière Chaudière, Beauce, dans le but d'acheter des lopins de terre ou de travailler à l'exploitation de ces mines si riches. A tout instant, l'on entend dire que des lingots depuis un gramme jusqu'à 4 onces et plus sont trouvés par des mineurs. Enfin la plus grande excitation règne à ce sujet.

Je profite donc de cette occasion pour annoncer aux mineurs et au public en général que j'ai ouvert un magasin général au village de St. François, Beauce où les mineurs et tout ceux intéressés dans l'exploitation des mines trouveront constamment: Ferronneries: Pelles, Piques, Fourches pour dalles, (Sauce Forks) et tout ce qui concerne cette branche de commerce.

Marchandises sèches: Tweeds pour habillements, Draps, coton, flanelles, chemises, etc., Groceries: Thé, café, sucres, melasses, sirop, chandelles, savon, etc., Provisions: fleur, lard, poisson, saindoux, grain, etc., etc., Le tout vendu au même prix qu'à Québec. Il suffit d'une visite pour vous en convaincre.

Les plus hauts prix sont payés pour l'or. J'échange l'or pour de l'argent ou des marchandises à des conditions plus avantageuses qu'à Québec.

ALEXANDRE LANGLOIS, Marchand général de provisions 18 mars 1880

AVIS

Toutes personnes indettées envers la succession de feu La Bégin N. P sont priées de payer sous un mois à son frère Désire Bégin, sans quoi elles seront poursuivies sans autre avis et celles qui ont des réclamations contre la dite succession sont aussi priées de remettre leur compte entre les mains des soussignés le même délai.

Désiré Bégin, C. W. CARRIER, Exécut.-Testamentaires. 30 juin 1880

Grande Vente Annuelle A LA MAISON ST. VALIER

Nous commençons aujourd'hui notre grande vente annuelle. Nous avons fait des réductions énormes dans tous les départements, Nous en donnons un abrégé par la liste ci-dessous:

- Tweeds double largeur, depuis 45 cts. en montant.
- Tweeds herbrooke, valant 55 cts. pour 35 cts.
- Tweeds Ecossais, valant \$1.20 pour 70 cts.
- Serge noire, double largeur depuis 70 cts. en montant.
- Draps noirs, depuis 55 cts. en montant.
- Winceys et Cotons à chemises, depuis 6 cts en montant.
- Winceys uni depuis 5 cts. en montant.
- Un lot de belles Fanelles d'été à grande réduction.
- Chapeaux feutre durs et mous valant 90 cts. pour 55 cts. seulement.
- Chemises blanches, depuis 60 cts. en montant.
- Chemises Regatta avec deux collets, valant \$1.25 pour 75 cts.
- AINSI que Collets, Cravates, Bretelles, Mouchoirs, etc., à grande réduction.
- Etoffes à Robes pour 9 cts. seulement.
- 900 verges Etoffes à Robes, laine et soie, valant 32 cts. pour 10, 12 et 14 cts.
- 500 verges Etoffes à Robes en coupons pour 8 cts. la verge.
- Cordé de toutes couleurs valant 22 cts. pour 10 cts.
- Un beau lot de Corde de couleurs importé directement de Paris, valant 55 cts. pour 25 cts. seulement.
- Alpaca noir, valant 27 cts. pour 11, 13 et 15 cts.
- Cobourg noir depuis 15 cts. en montant.
- Paramata noir valant 40 cts. pour 24 cts.
- Crêpe depuis 45 cts. en montant.
- Toile pour robes, valant 15 cts. pour 8 1/2 cts.
- Merinos français de toutes couleurs, valant 55 cts. pour 30 cts. seulement.
- Mousseline à rideaux depuis 4 cts. en montant.
- Mousseline pour grands rideaux, valant 25 cts. pour 15 cts. en montant.
- Point pour grands rideaux, valant 45 cts. pour 25 cts. en montant.
- Soie cordée un peu endommagée, depuis 20 cts. en montant.
- Un grand lot d'indiennes anglaise et française valant 15 cts. pour 8 cts.
- Serviettes, depuis 3 cts.
- Coton blanc, double largeur, valant 20 cts. pour 13 cts. seulement.
- Aussi Cotons Jaunes, Shirtings et Cotons à tisser. Toutes marchandises de notre Etablissement sont à la même réduction.

A l'Enseigne du Steamship Chez THOMAS McCORD 233, rue St. Valier, Québec.



A L'ENSEIGNE DU PIED DE COUCHETTE 287, rue St. Joseph, St. Roch

On trouvera toujours l'assortiment le plus complet de meubles, tels que: ameublement de chambres pour coucher, de salon, de salle à dîner, etc., etc. Toute commande pour la pose de tapis rid aux; corniches, sera exécutée avec soin.

Toutes sortes d'ouvrages en bois seront exécutés avec promptitude et à des prix défiant toute compétition. Le soussigné informe aussi le public qu'il est agent pour des épitaphes et monuments en marbre, qu'il peut vendre à très bonnes conditions. Une visite est respectueusement sollicitée.

C. O. BEDARD Québec, 22 juillet 1880.

CHEMIN DE FER DE Levis et Kennebec.

A PARTIR DE Lundi, 28 juin

Les trains marcheront comme suit :

	Mixte.	Malle.
Laisant Lévis pour St. Joseph 9 30 A. M.	4.00 P. M.	Arrivant à St. Joseph..... 12.30 P. M.
Laisant St. Joseph pour Lévis.....	5.00 P. M.	6.00 A. M.
Arrivant à Lévis.....	8.00 "	9.00 "

P. S. Le présent terminus de cette ligne est situé à 11 milles seulement des célèbres mines d'or Chaudère. Des "stages" sont à la disposition des passagers à l'arrivée de chaque train.

Billet de retour pour St. Joseph, 1ère classe..... \$ 2.00 2me classe 1.35

ROBERT SMITH, Gérant Lévis, 28 juin 1880.

Grande Exposition DE LA PUISSANCE

Terrains de l'Exposition Provinciale, Avenue Mont-Royal, Montréal.

Cette Exposition s'ouvrira MARDI, le 14 SEPTEMBRE Et sera close VENDREDI, le 24 SEPT. A DEUX HEURES P. M.

\$20,000 offertes en prix!

Les entrées doivent être faites aux bureaux des Secrétaires, à Montréal, les ou avant les jours mentionnés plus bas, savoir: Pour les Chevaux, Bestiaux, Moutons, Cochons, Volailles, Instruments aratoires et produits de la Laiterie, jusqu'à

SAMEDI, le 4 SEPTEMBRE Pour les produits des Beaux-Arts, Manufactures, Instruments, Machines, Poëles, etc., SAMEDI, le 28 AOUT

On peut se procurer des listes de prix et des formules d'entrée en s'adressant aux Secrétaires.

Pour plus d'informations, s'adresser à S. C. STEVENSON, Sec. du Conseil des Arts et Manufactures, ou à GEO. LECLERC, Sec. du Conseil d'Agriculture, 23 juillet.